



Code d'éthique NUIT DE LA HOLSTEIN 2018

La réalisation d'un évènement comme le nôtre est le résultat du travail de toute une équipe qui œuvre de façon professionnelle afin de donner la plus belle image possible de votre métier d'éleveur.

Il ressort que pour des raisons évidentes, certaines pratiques risquent d'être mal interprétées par le public et par conséquent peuvent mettre à mal tout ce travail réalisé pour arriver à ce magnifique show.

C'est pourquoi, nous vous demandons de respecter le règlement d'ordre éthique décrit ci-dessous durant la présence de vos animaux sur le champ de foire.

Il a pour finalité de limiter les excès quant à l'administration de médicaments ou autres traitements des animaux exposés ainsi que de veiller au bien-être des animaux lors de leur préparation et participation au concours.

1) Pratiques autorisées

Les pratiques suivantes sont permises pour la préparation des animaux en vue de leur présentation au concours ou en exposition :

1. Le parage des sabots, le clippage des poils, le lavage de l'animal et le redressement des poils de la ligne de dos (hauteur maximum des poils 4 cm)
2. Le remplissage naturel du pis dû à la production laitière de l'animal aussi longtemps que jugé nécessaire tout en étant attentif au bien être de l'animal. Des instructions seront données au juge qui pourra déclasser les vaches ayant une mamelle trop chargée. Les trayons peuvent être obturés à l'aide de collodion pour éviter que le lait ne goutte.
3. Utilisation de l'ocytocine uniquement au moment de la traite

2) Pratiques Non Autorisées :

Les pratiques suivantes ne sont pas permises pour la préparation des animaux en vue de leur présentation au concours ou en exposition.

1. Dès le début des concours l'isolement des animaux à l'extérieur du hall est strictement interdit.
2. Aucune substance interdite sur base de la législation belge ne peut être ou avoir été administrée aux animaux exposés.
3. De modifier artificiellement l'orientation naturelle des trayons

4. D'obstruer l'écoulement du lait avec une colle (de type Surperglue). L'usage de collodion est autorisé.
5. D'appliquer une substance non corporelle sous la peau avec l'intention de modifier les contours naturels du corps de l'animal ou de la robe.
6. Quelque intervention chirurgicale sur le pis à quelque époque de sa vie, à l'exception de l'ablation des trayons surnuméraires.
7. De traiter la mamelle et/ou les trayons avec toutes substances irritantes (exemple : Final mist). L'usage du Babygel est autorisé.
8. De modifier l'aspect du ligament suspenseur central avec une fine corde ou tout autre outil de suspension.
9. D'utiliser un équipement qui favorise la circulation sanguine de la mamelle.
10. D'administrer des substances (par voie orale, rectale ou vaginales) qui modifieraient les contours naturels de l'animal.
11. Il est interdit de « *drencher* » un animal sauf sur avis du vétérinaire.
12. Tout autre traitement, interventions physiques comprises ou toutes autres actions qui ont pour conséquence de présenter un animal sous un aspect non naturel et qui, selon le comité de la Nuit de la Holstein ou ses représentants délégués, pourraient donner un avantage déloyal à l'exposant.

3) Administration des soins par des vétérinaires

1. Dès votre arrivée sur le site du concours et en cas de nécessité, vous pouvez appeler le vétérinaire mandaté par la Nuit de la Holstein pour soigner votre animal.
2. **A partir du samedi matin (jour du concours)**, toute intervention de soins devra être réalisée par le vétérinaire mandaté par le comité organisateur. Il sera présent en permanence sur le site. Il effectuera **tous les traitements** en priorité dans l'espace réservé à cet effet. Toutefois, il pourra réaliser les traitements à sa discrétion absolue à n'importe quel endroit du hall 2.

4) Contrôle Ethique

A la demande du Herd-book holstein et en vue de l'application des bonnes pratiques de préparation, un comité d'éthique sera mandaté pour contrôler les animaux avant l'entrée dans le ring concernant particulièrement le remplissage en lait des animaux pour s'assurer qu'il n'y a pas de mamelle « surchargée ».

Nous vous demandons de présenter votre animal dans le pré-ring **suffisamment tôt** avant le début de la série pour l'inspection, afin de pouvoir ajuster le remplissage du pis, si nécessaire et à la discrétion des vétérinaires.

En cas de non application du règlement, de non-respect des instructions du comité d'éthique, ou d'un comportement indésirable ou déplacé, l'éleveur ne pourra pas participer avec son animal au concours.

Le(s) propriétaire(s) ou l'exposant devra(ont) se soumettre sur simple demande d'un membre du comité d'éthique au contrôle de l'animal à tout moment avant, pendant et après le show. De manière plus précise, il peut exiger qu'un animal soit examiné (Ex : Prise de sang ou échographie).

Votre participation sous-entend l'acceptation de ce code d'éthique.

Le comité organisateur souhaite que tous les éleveurs se conforment à ce règlement, et ce, dans l'intérêt du show et des élevages Holstein.